



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
D'AMÉNAGEMENT DE SÉNART

---

**Attestation relative aux avis tacites rendus par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart et la commune de Saint-Pierre-du-Perray sur l'actualisation de l'étude  
d'impact de la ZAC DE VILLERAY**

---

Je soussignée, Madame Aude DEBREIL, Directrice générale de l'EPA SENART, constate que par lettres du 23 mai 2018, la Préfecture a saisi la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ainsi que la commune de Saint-Pierre-du-Perray afin d'obtenir leurs avis respectifs sur les compléments apportés à l'étude d'impact de la ZAC DE VILLERAY située sur le territoire de Saint-Pierre-du-Perray.

En application de l'article R.122-7 II. du code de l'environnement, l'avis doit être rendu dans un délai de deux mois.

En l'absence de réponse dans ce délai, la commune et la Communauté d'agglomération concernées sont réputées n'avoir aucune observation à formuler.

Attestation établie afin d'être produite dans le cadre de la participation du public par voie électronique.

Fait à Savigny-le-Temple, le 21 août 2018

La Directrice générale

Aude DEBREIL